



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 mars 2022 à 20 Heures

Convocation en date du 16 mars 2022.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de présents : 16

Nombre d'Absents excusés : 5

Nombre d'Absents : 1

Secrétaire de Séance : Chantal LEFEUVRE

Pouvoirs : 1

Lecture du procès-verbal du 1^{er} mars 2022. Adopté à l'unanimité.

Présentation de la démission de Madame Fabienne TALIGOT comme conseillère municipale pour des raisons professionnelles. Les candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu (Mme Claire BEATRIX et Mr Hervé LEMARCHANDEL) n'ont pas souhaité remplacer la conseillère démissionnaire. Désormais, le conseil municipal de la commune du Teilleul compte 22 conseillers.

- 1) BUDGETS ANNEXES de l'EXERCICE 2021 (lotissement « la Mare Morel 5 » et lotissement « la Butte Rouge 1 » et énergies renouvelables) :

A - COMPTES DE GESTION & COMPTES ADMINISTRATIF 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2021 du lotissement Mare Morel 5 et du lotissement la Butte Rouge 1 & énergie renouvelable.

Déclare que les comptes de gestion des budgets annexes dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Puis, Madame le Maire présente le compte administratif 2021.

Il retrace toutes les dépenses et les recettes de l'année en fonctionnement et investissement.

Avant de procéder au vote du compte administratif, Madame le Maire se retire de la séance. Monsieur Fabien BOUZIN, Maire Adjoint prend la présidence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs des budgets annexes qui s'établissent comme suit :

LOTISSEMENT « LA MARE MOREL 5 »

Fonctionnement

- Dépenses 0
 - Recettes 1,48
- Excédent 1.48

Investissement

- Dépenses 0
 - Recettes 277.42
- Excédent 277.42

Observations : 2 parcelles disponibles + 1 parcelle à revendre

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1Fonctionnement

- Dépenses	25 876.79	
- Recettes	25 876,79	Excédent 0

Investissement

- Dépenses	25 876,79	
- Recettes	25 876,79	Excédent 0

Observations : 4 parcelles disponibles.

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLESExploitation

- Dépenses	1 816.10	
- Recettes	6 460.59	Excédent 4 644.49 €

Investissement

- Dépenses	1 000.00	
- Recettes	1 345.51	Excédent 345.51 €

2) **BUDGET REGIE CHAUFFAGE AU BOIS - LE TEILLEUL :**

Le Conseil d'exploitation s'est réuni ce jour pour étudier les comptes et a émis un avis favorable aux comptes présentés ci-dessous.

A – **COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 de la régie de chauffage au bois.

Déclare que le compte de gestion du budget de la régie de chauffage au bois dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Puis, Madame le Maire présente le compte administratif 2021.

Il retrace toutes les dépenses et les recettes de l'année en section d'exploitation et en section d'investissement.

Avant de procéder au vote du compte administratif, Madame le Maire se retire de la séance. Monsieur Fabien BOUZIN, maire adjoint, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget Régie de chauffage au bois qui s'établit comme suit :

Exploitation

- Dépenses	157 995.45	
- Recettes	157 675.79	Déficit 319.66 €

Investissement

- Dépenses	36 137.07	
- Recettes	70 124.09	Excédent 33 987.02 €

3) BUDGET GENERAL :

A- COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de la commune de Le Teilleul.

Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Commune de le Teilleul, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Puis, Madame le Maire présente le compte administratif 2021.

Ils retracent toutes les dépenses et les recettes de l'année en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Fabien BOUZIN, adjoint au maire, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL – LE TEILLEUL

Fonctionnement

- Dépenses 1 394 313.57

Charges à caractère général : 586 955.78 ; Charges de personnel : 613 332.43 ; Charges de gestion courante : 148 926.55 ; Atténuation de produits : 3 108 ; Charges financières : 13 303.59 ; Charges exceptionnelles : 13 ; Dotations aux provisions : 5 000 ; Opérations d'ordre entre section : 23 674.22.

- Recettes 3 158 222.70

Atténuation de charges : 15 491.61 ; Produits des services : 111 111.95 ; Impôts et taxes : 942 775.80 ; Dotations et participations : 647 569.88 ; Autres produits gestions courantes : 51 700.81 ; Produits financiers : 2.53 ; Report résultat n-1 : 1 362 799.15 .

Excédent 1 763 909.13

Investissement

- Dépenses 666 144.34

- Recettes 1 598 637.14

Excédent 932 492.80

Extrait des Dépenses d'investissement : Avance réserve foncière : 35 975.30 ; Aménagement extérieur salle de sport : 58 978.66 ; Travaux église Ste Marie du Bois : 105 168.95 ; Aménagement cimetièrre : 19 584.60 ; Acquisition divers matériels (Fourgon, trottinettes école, débroussailleuse, tondeuse, desherbeur brûleur gaz, chariot cantine, autolaveuse, défibrillateurs, réfrigérateur salle Eugène Durand) : 46 513.76 ; Mobilier urbain (Jeux ressorts école, 4 roues de motricité école, jeux bascule plateau scolaire, aménagement entrées bourg) : 6 864.88 ; Acquisition matériel administratif : 1 112.70 ; Travaux de voirie (Cheminement piéton St Patrice ; Signalisation feux tricolore, bornes incendies) : 25 420.80 ; projet école numérique : 3 987.97 ; Travaux bâtiments 2020 (Couverture église Ferrières, Peinture Salle Husson, Couverture Salle Basse Porte) : 23 821.52 ; Travaux bâtiments communaux 2021 (éclairage led Salle de Hand Ball) : 25 501.44 ; Aménagement Pumptrack : 29 481.12 ; ex

centre d'invention routier : 6014.10 ; Construction locatif 2 maisons route de Ferrières : 69 339,78 ; Effacement des réseaux : 60 839 ; Remboursement d'emprunt : 88 540.59.
Extrait des recettes d'investissement : Subventions d'équipement : 201 882.80 ; Emprunt : 800 000 € ; Dotations Fonds divers réserves : 510 044.73 ; Dépôts et cautionnement reçus : 1 515 ; Autres immobilisations financières : 25 876.79 ; Opérations d'ordre entre sections : 23 674.22 ; Report résultat n-1 : 35 643.60.

4) CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COMMUNAL « LA BUTTE ROUGE 2 » COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL :
Rapporteur : Madame Véronique KUNKEL

Mme le Maire rappelle qu'il reste au lotissement communal « La Butte Rouge 1 » Route de Ferrières Commune déléguée du Teilleul, 4 parcelles dont une parcelle est en cours d'acquisition et une option, donc il reste 2 parcelles.

Elle propose de créer un nouveau lotissement de 4 à 6 lots à définir sur la route de Ferrières Commune déléguée du Teilleul vu que la commune possède une réserve foncière à la suite du lotissement communal « La Butte Rouge 1 ».

Pour commencer cette opération, la partie étude, il est nécessaire d'individualiser cette affaire dans un budget annexe M14 appliquant les principes de la comptabilité des stocks.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un budget annexe qui sera dénommé lotissement communal « La Butte Rouge 2 ».

- Autorise le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget.

- Opte pour l'assujettissement à la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) pour cette opération d'aménagement pour la vente de terrains à bâtir en vue de la construction d'immeubles à usage d'habitations et à leurs annexes.

- Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes dans le cadre de cette affaire.

5) DISPOSITIF ARGENT DE POCHE :

Rapporteur : Madame Sandrine CROCHET

Présentation du dispositif :

- Jeunes âgés de 12 à 18 ans. Pour les jeunes de moins de 16 ans, demander l'autorisation à l'inspection du travail.

- Les missions peuvent faire l'objet d'une gratification financière jusqu'à 15 € par chantier de 3 heures.

- Un contrat d'engagement est signé par l'organisateur, le jeune, son tuteur légal. Il relate les règles à respecter.

- Encadrant : agents communaux ; élus.

- Au programme : entretien et arrosage des espaces verts, désherbage manuel, nettoyage des locaux, aide à la préparation des manifestations ; service administratif/Agence postale communale, service scolaire, ...

Observations :

Avis du service technique : Beaucoup de surveillance et de responsabilité pour l'encadrant. Ces jeunes ne pourront pas se servir des engins à moteur d'où une certaine contrainte. Ce dispositif permettra aux jeunes de bénéficier d'une découverte du monde professionnel et donnera la possibilité aux jeunes de participer à la vie de la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (3 contre, 2 abstentions, 12 pour) :

- décide de mettre en place ce dispositif.
 - Fixe à 15 € le chantier, d'une durée de 3 heures, maximum 10 chantiers.
 - Fixe le nombre à 2, âgés entre 16 et 18 ans résidants sur la commune, de préférence ils seront recrutés ensemble.
 - Autorise le Maire à signer toutes les pièces et actes dans le cadre de cette affaire.
- Les jeunes devront faire acte de candidature avec une lettre de motivation.

6) VENTE DU PRESBYTERE D'HUSSON :

Rapporteur : Françoise DAGUER

Rappel :

Le bien est à vendre depuis 10 ans.

Les différentes délibérations du conseil municipal en date du 28 novembre 2014, du 12 décembre 2017, du 21 novembre 2019, du 28 janvier 2021 fixant les prix de vente suivants : 60 000 € puis 45 000 € et 33 000 € et 40 000 €.

Mme le Maire délégué fait part de la proposition d'achat à 40 000 € net vendeur par un jeune qui habite DAMPMART (77).

Cette vente permettra de réaliser des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite au bourg d'Husson vu qu'actuellement elles sont à proximité du presbytère donc elles devront être détruites.

Décision du Conseil :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'achat de l'Agence Immobilière du Mortainais pour le presbytère d'Husson à 40 000 € net vendeur.
- Autorise Mme Le Maire délégué de la Commune déléguée d'Husson à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

7) PRESENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT A INSCRIRE AU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2022 :

Mme le Maire présente les projets d'investissement programmés sur le budget principal de l'année 2022.

Observation : Monsieur Joël BAGOT demande l'installation d'une table de pique-nique à l'entrée du bourg d'Husson.

8) Questions diverses :Prochaines réunions :

➤ Réunion du conseil municipal :

- Le 5 avril 2022 à 20 heures pour le vote du budget primitif de l'année 2022 et budgets annexes.

➤ Réunion Maires Adjoints : le 11 avril 2022 de 12 h 30 à 14 heures. Présence de Mme le Maire d'Isigny le Buat pour présenter le fonctionnement d'un médecin salarié.

- Présentation des panneaux signalétiques concernant la numérotation et dénominations des voies de la commune nouvelle. Panneaux émaillés sur fonds bordeaux et lettres beiges.
Fournisseur : Signaux Girod.

- Présentation des demandes de subventions émanant du tissu associatif pour l'année 2022. Seront votées lors du conseil municipal du 5 avril.

- Tri des déchets à la Cantine Scolaire. Intervention de Monsieur Patrice HEROUX.
Rencontre entre le personnel de la commune en charge des déchets et le service déchets de la communauté d'agglomération et présence du maître-composteur.
Les enfants à l'école élémentaire ont commencé à faire le tri sélectif à l'aide de différents seaux. A l'étude l'acquisition d'une table de tri. Les enfants se sont vite adaptés au tri.
Envisager la récupération des déchets alimentaires par un particulier pour des poules et/ou cochons.
La gestion d'un compost à la cantine scolaire semble compliquée.
Monsieur Heroux regrette que les containers soient inadaptes au niveau des ouvertures et découragent la population.

- Lecture des mots de la boîte à idées. Manque de corbeilles urbaines pour la propreté. Pour le tri sélectif des déchets : Très bonne initiative. Proposition de sacs spéciaux et ramassage en porte à porte ce qui éviterait d'être une contrainte pour les personnes âgées.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 a donné son accord pour le renouvellement de l'adhésion à la fondation du Patrimoine pour l'année 2022 avec une cotisation annuelle de 120 €.

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 a signé l'avenant au lot assurance multirisques pour une prime annuelle qui s'élève à 10 783,84 € ttc à compter du 1^{er} janvier 2022 conformément aux modalités de révision prévues au cahier des charges.

- Suite à l'installation de défibrillateurs à la Mairie/Salle Heussé ; Mairie/Salle Husson ; plateau scolaire Le Teilleul, il est demandé une formation. Le centre des pompiers du Teilleul sera sollicité.

- La fête de la St Georges le 23 et 24 avril. 1€ sur le prix du repas sera versé pour l'Ukraine.

- Mme Catherine FERNANDEZ s'est occupée des dons pour l'Ukraine récoltés sur la commune du Teilleul et remercie les généreux donateurs.
Un groupe d'habitants du Teilleul a rejoint l'association créée à Fougerolles du Plessis pour accueillir des Ukrainiens et récolter des dons.
Une zumba party sera organisée au Teilleul sous les halles au profit de l'Ukraine.
Pas de logements communaux disponibles, voir Manche Habitat.

Séance levée à 23 Heures.